

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Brunc FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnir FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Brunc REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

Date de la convocation**10 novembre 2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/11/119****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE BOURG2
BLACHON POUR UN PROJET PEDAGOGIQUE « DANS LES PAS DE
NOTRE HISTOIRE »**

L'école de Blachon propose aux élèves de CM1 pour l'année scolaire 2022-2023, un projet pédagogique intitulé « Dans les pas de notre histoire ».

Ce projet débutera en décembre 2022 et s'inscrit dans une approche actionnelle puisqu'il s'agit pour les élèves de réaliser des tâches et des actions concrètes avec pour finalité, la création d'un blog.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

➤ généraux :

- servir de trame au travail des élèves durant l'année scolaire, en histoire, géographie... ;
- visiter la Guadeloupe ;
- apprendre à travailler en équipe ;

➤ spécifiques :

- en matière d'histoire : étude de la préhistoire Amérindienne ;
- en histoire de l'art : visite du Musée E. Clerc pour une meilleure compréhension de l'évolution au travers des collections de céramiques, d'outils en coquillage ou en pierre.

L'école sollicite la ville de Lamentin pour une participation financière au projet à hauteur de 924,80 €.

Le budget prévisionnel est de 3 487,00 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Transport	257,00 €	Collectivités mairie	924,80 €
Entrée Musée E. Clerc - Moule	Gratuit	Aide fondation pour la Mémoire Esclavage	2 092,20 €
Transport	285,00 €	Association parents d'élèves	250,00 €
Entrée Musée E. Clerc + guide Petit Canal	100,00 €	Coopérative scolaire	220,00 €
Transport	500,00 €		
Entrée plantation Café VANIBEL – Vieux-Habitants	250,00 €		
Transport bateau pour M/Galante	1 145,00 €		
Transport car pour habitation Murat	300,00 €		
Transport car pour faire le tour de M-Galante	500,00 €		
Guide visite Fort et Matouba	100,00 €		
Entrées et visite	Gratuit		
Coût de médiation (Création du Blog)	50,00 €		

TOTAL DEPENSES**3 487,00 €****TOTAL RECETTES****3 487,00 €**

Le Maire propose d'allouer une subvention de Neuf cent vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (924,80 €) à l'école élémentaire de Bourg 2 de Blachon pour leur projet pédagogique « Dans les pas de notre histoire ».

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'allouer une subvention de Neuf cent vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (924,80 €) à l'école élémentaire de Bourg 2 de Blachon pour leur projet pédagogique « Dans les pas de notre histoire ».

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

The image shows a blue ink signature of Ephrem GLORIEUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAMENTIN' at the top and 'JUSSEFRANCOIS' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Ephrem GLORIEUX